

<https://www.paris-normandie.fr/id318588/article/2022-06-22/la-justice-rejette-la-requete-de...>

Par Anne-Marie Quemener

8 min read

La Justice rejette la requête des parents et confirme la fermeture de l'école Paul-Bert à Bolbec

Mis en ligne le 22/06/2022 à 15:31

Les parents espéraient que la Justice impose à la Ville de revoir sa copie. C'est perdu. Le tribunal administratif en rejetant leur demande confirme la fermeture de l'école maternelle du quartier du Bas du bourg. La bataille judiciaire n'est pas terminée pour autant.



Dernier carnaval au départ de l'école maternelle Paul-Bert au mois de mars

Aucun enfant ne fera sa rentrée à l'école maternelle Paul-Bert, à Bolbec, en septembre 2022. Le tribunal administratif a rejeté la requête en référé portée par l'association Ensemble pour l'éducation. Elle contestait la décision de fermeture de cet établissement scolaire prise par le conseil municipal en février au motif que les travaux à y mener seraient trop importants et donc onéreux.

« *Nous sommes forcément déçus, mais la lutte continue* », insiste Gaëlle Certain, secrétaire de l'association. Le feuilleton judiciaire va en effet se poursuivre. Le tribunal, qui se prononçait là sur la forme, doit maintenant examiner le fond de l'affaire. « *Mais il n'y aura pas de décision avant un ou deux ans* ».

Entre 150 000 et 160 000 euros de travaux

Les parents estiment « *qu'il y a de l'espoir* ». Ils le trouvent notamment dans le montant des travaux présenté – pour la première fois – devant le tribunal administratif par la Ville. L'enveloppe se situe « *entre 150 000 et 160 00 euros*, précise Gaëlle Certain. *Pour une ville comme Bolbec, ce n'est pas aussi énorme qu'on nous le laissait entendre. Et surtout, ce n'est rien pour une école qui a plus de 100 ans et qui n'a fait l'objet d'aucun entretien depuis des années* ». L'enjeu pour les parents est maintenant de savoir si la procédure judiciaire engagée empêche la municipalité de vendre le bâtiment.

Un motif de satisfaction pour les parents : « *La requête de la Ville qui demandait 3 000 euros de dommages et intérêts a été rejetée par le tribunal* ». L'association Ensemble pour l'éducation va poursuivre ses actions pour cette école mais elle se dit également prête à se mobiliser contre toute fermeture de classe.

Inquiétudes des parents

La prochaine rentrée des bambins qui résident dans le quartier du Bas du bourg se fera soit à l'école Hatinguais, soit à celle du Champ-des-oiseaux. Les écoliers de primaire restent à Claude-Chapelle. Rallongement des trajets, difficultés à combiner les horaires des établissements scolaires, fatigue des enfants inquiètent déjà les parents.

Christophe Doré, maire : « Je ne peux pas dire que je suis ravi »

Christophe Doré, maire de Bolbec, commente : « *Le tribunal confirme que nous avons bien respecté la procédure et mené sur ce dossier une relation constructive avec l'Éducation nationale* ». L'édile ajoute : « *Je ne peux pas dire que je suis ravi de cette*

décision, il est toujours douloureux pour un élu de fermer une école. Mais je dois le faire
». Christophe Doré se dit aussi « *navré* » que ce dossier se règle au tribunal.

Les enfants qui fréquentaient l'établissement sont désormais dans un autre périmètre scolaire. « *Quelques familles à qui on a fait croire que l'école pourrait rester ouverte n'ont pas encore entrepris les démarches ; je les invite à se manifester auprès de nos services qui vont les accompagner* ».

Quant à l'avenir du bâtiment, il fera l'objet d'une prochaine délibération « *pour la désaffectation des locaux, expose le maire. Ensuite, ils seront vendus* ».